

# Les acteurs de la gestion de crise

## Face aux risques

Face aux risques, l'Etat doit s'organiser pour assurer les secours et mettre en oeuvre les compétences.

Selon l'importance et l'étendue de la crise, divers acteurs sont chargés d'organiser les secours. Ainsi, au niveau de la municipalité, **le premier à être soumis à des obligations de sécurité et de gestion des situations de catastrophes est le maire.** Celui-ci est en effet chargé «sur le territoire de sa commune, de faire cesser les accidents et fléaux» aussi variés que les incendies, les inondations, les accidents divers.

**L'organisation des secours relève du préfet lorsque les conséquences de la catastrophe peuvent dépasser les limites ou les capacités d'une commune ; il prend alors la direction des opérations de secours (DOS)** (article 17 de la loi du 13 août 2007 de modernisation de la sécurité civile).

Dans tous les cas, le préfet est chargé de la préparation et de l'exécution des plans de secours départementaux, intégrés dans le nouveau dispositif ORSEC.

En matière de sécurité civile, le préfet s'appuie sur différents services opérationnels, techniques, organismes, associations...

Au niveau communal, le maire détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes et élabore le Plan Communal de Sauvegarde.

## Les acteurs de la sécurité civile

### La préfecture

Sécurité civile (SIRACED-PC), communications, transmissions



### Les collectivités

Mairies, Conseil Général,...

### Les services opérationnels

Pompiers, SAMU, police, gendarmerie,...



### Les services techniques

Equipement, industrie, affaires sanitaires et sociales, Météo-France,...

### Les associations

Radios amateurs, spéléo-secours, protection civile, secourisme,...



## Le SIRACED-PC 76

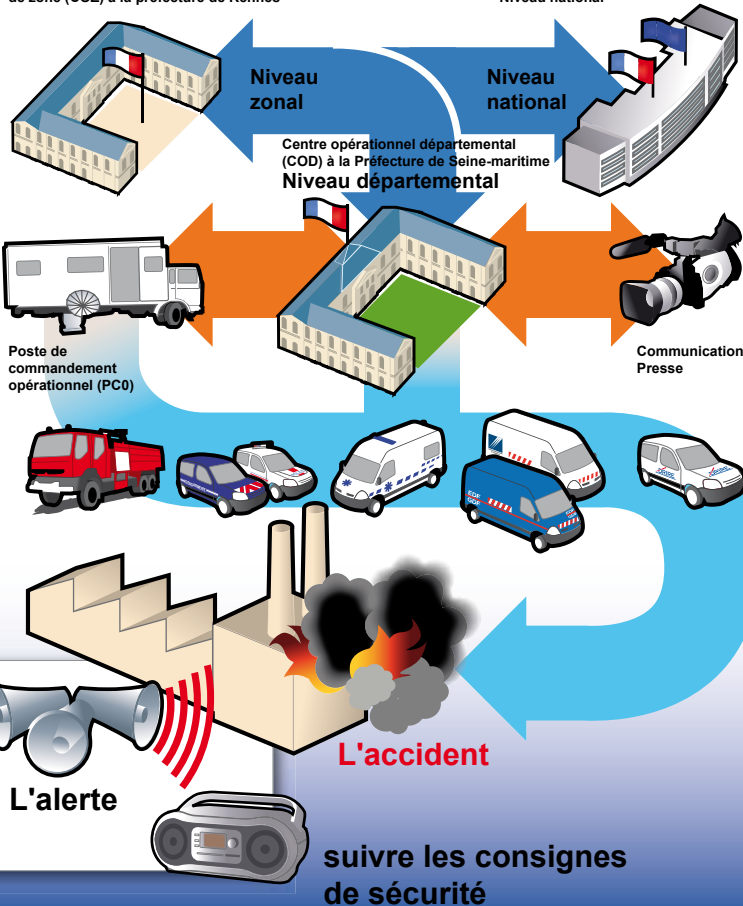
**Le service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile (SIRACED-PC)**, au sein du cabinet du préfet de la Seine-Maritime, assure notamment l'organisation des moyens de secours, la planification (plans de secours, moyens d'alerte), l'information préventive des populations sur les risques majeurs.

En cas de crise liée à une catastrophe de tous types (naturels et technologiques, sanitaires, routiers,...), le SIRACED-PC est chargé, sous l'autorité du préfet, de coordonner l'action des services de secours au sein du centre opérationnel départemental et de mettre en place un poste de commandement opérationnel au plus près de l'événement.

## La coordination des secours

Centre opérationnel de zone (COZ) à la préfecture de Rennes

Ministère de l'Intérieur à Paris Niveau national



## Pour en savoir plus, consultez les sites Internet de :

- la préfecture de la Seine-Maritime : <http://www.seine-maritime.pref.gouv.fr> pour consulter notamment
  - le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM),
  - la liste des communes soumises aux risques majeurs et dotées d'un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM),
  - le guide des risques liés à la présence de cavités souterraines,
  - les brochures d'information sur les risques industriels et nucléaires,...
- la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement : <http://www.haute-normandie.drire.gouv.fr>
- la direction départementale de l'équipement : <http://www.seine-maritime.equipement.gouv.fr>
- l'académie de Rouen : <http://rme.ac-rouen.fr>
- le ministère chargé de l'environnement : <http://www.prim.net>
- <http://www.meteofrance.com>